DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE
ARRONDISSEMENT DE TOULOUSE

MAIRIE DE ST GENIES BELLEVUE

ARRETE N° DIV-2026-15
DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

Le Maire de la commune de SAINT-GENIES BELLEVUE

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment ses articles L123-4 à L123-9 relatifs à l'organisation et au rôle des centre communaux d'action sociale ;

Vu la délibération 2026-17 du conseil municipal en date du 14 avril 2026, définissant le nombre d'administrateurs du conseil d'administration du CCAS ;

Vu la délibération 2026-18 du conseil municipal en date du 14 avril 2026, d'élection des membres élus du conseil d'administration du CCAS ;

Vu l'affichage en mairie en date du 13 avril 2026 portant appel à candidature aux associations ;

Vu le courrier de l'Union départementale des associations familiale (UDAF) en date du 7 avril 2026 précisant qu'ils n'ont pas identifié de candidat pour siéger au conseil d'administration du CCAS de la commune de Saint-Geniès Bellevue ;

Considérant qu'il appartient au maire de nommer quatre membres issus de la société civile, membres d'associations œuvrant dans quatre domaines différents : insertion et lutte contre les exclusions, représentant des associations familiales adhérent à l'UDAF, personnes âgées et personnes handicapées.

ARRETE

ARTICLE 1 : Sont nommées membres du conseil d'administration du CCAS de la commune de Saint-Geniès Bellevue :

- **Madame Elodie BEGUE**, en qualité de représentante des associations dans le domaine du handicap sur proposition de l'association d'Aide à domicile en milieu rural (ADMR) de Saint-Geniès Bellevue ;
- **Madame Michèle GAU**, en qualité de représentante des associations dans de retraités et de personnes âgées sur proposition de l'association de portage de repas à domicile l'Olivier domiciliée à Saint-Geniès Bellevue ;
- **Madame Fabienne d'ORSANNE**, en qualité de représentante des associations familiales sur proposition de l'Association des familles catholiques (AFC) ;
- **Madame Joëlle POZZA**, en qualité de représentante des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions, sur proposition de l'association Secours populaire domiciliée à l'Union.

ARTICLE 2 : Les membres du conseil d'administration sus nommés le sont pour toute la durée du mandat du conseil municipal élu le 28 mars 2026.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera notifié aux intéressées, publier en mairie et transmis à la préfecture de la Haute-Garonne.

Fait à Saint-Geniès Bellevue, le 30 avril 2026

Le maire
Charles de LASSUS SAINT-GENIES

MAIRIE de ST-GENIES BELLEVUE
31180